

Sujet : Tr: DAENV - RN 141 - Chasseneuil - Roumazières 2x2 - Demande de contribution
De : Biodiversité - DDT 16/SEAR/ESP-AGRI emis par HAMEL Sébastien - DDT 16/SEAR/ESP-AGRI
<sebastien1.hamel.-.ddt-biodiversite@charente.gouv.fr>
Date : 22/10/2021 15:30
Pour : VILLATE Eric (Chargé de mission) - DDT 16/SEER/PMA <eric.villate@charente.gouv.fr>
Copie à : BLICQ Isabelle (Cheffe d'unité) - DDT 16/SEAR/ESP-AGRI
<isabelle.blicq@charente.gouv.fr>

Bonjour

concernant le projet cité en objet, il n'y a pas d'observation particulière au titre de Natura 2000. Au titre de la biodiversité, nous avons constaté la présence d'un dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées qui sera instruit par la DREAL-NA.

Cordialement



Sébastien HAMEL
Chargé d'études Biodiversité / Natura 2000
Direction départementale des
territoires
43 rue du docteur Duroselle - 16016 ANGOULÈME CÉDEX
Tél : 05 17 17 38 64 - Mobile : 06 37 34 69 70

----- Message transféré -----

Sujet : DAENV - RN 141 - Chasseneuil - Roumazières 2x2 - Demande de contribution

Date : Tue, 12 Oct 2021 11:32:58 +0200 (CEST)

De : robot-gunenv-prod.csmdou (par centre serveur MDOU) <robot-gunenv-prod.csmdou@developpement-durable.gouv.fr>

Répondre à : robot-gunenv-prod.csmdou <robot-gunenv-prod.csmdou@developpement-durable.gouv.fr>

Pour : ddt-biodiversite@charente.gouv.fr



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de

l'échéance de réponse.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDT 16 - SEER 16 - Unité protection des milieux aquatiques

Agent : VILLATE Eric

Courriel de contact : eric.villate@charente.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT NOUVELLE-AQUITAINE

0 Le Pouyalet

--

16260 Suaux

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 20/09/2021

Le numéro d'AIOT est : 0100000717

Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Cette correspondance appelle une réponse.

Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)

(Le document téléversé ne doit pas dépasser 20 Mo et doit être au format PDF)

Une échéance de réponse est fixée au : 26/11/2021

Partie 4 : documents téléchargeables

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail mais écrivez à : eric.villate@charente.gouv.fr